

(N° 108.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1876.

Prorogation de la loi du 1^{er} mai 1857 concernant le mode de nomination
des jurys universitaires (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. SMOLDERS.

MESSIEURS,

La commission, déterminée par les motifs présentés par le Gouvernement à l'appui du projet de loi de prorogation qui vous est soumis, en propose l'adoption.

Le Rapporteur,
TH. SMOLDERS.

Le Président,
F. SCHOLLAERT.

(1) Projet de loi, n° 104.

(2) La commission était composée de MM. SCHOLLAERT, président, PIRMEZ, KERVYN DE LETTENHOVE, T'SERSTEVENS, KERVYN DE VOLKAERSBEKE, THONISSEN et SMOLDERS.
